



SSIAP 1 RECYCLAGE

RECYCLAGE : AGENT DE SÉCURITÉ INCENDIE ET D'ASSISTANCE À PERSONNE DE NIVEAU 1

OBJECTIF

Maintenir l'aptitude et les compétences requises pour exercer la fonction d'agent de sécurité incendie et d'assistance à personne.



14 heures - 2 jours



Centres IFA ou délocalisable sur demande



Tous publics



235 € HT



Eligible CPF



Délais d'accès : 20 jours



Effectif de la formation
4 minimum, 15 maximum



Formation accessible aux personnes handicapées

PRÉ REQUIS

- Titulaire du diplômes S.S.I.A.P 1 ou d'une équivalence ou des décisions de reconnaissance de qualification professionnelle délivrées par le ministre de l'intérieur en application des articles 3-1 à 3-3.
- Détenir une qualification de secourisme en cours de validité

OBLIGATIONS

Les personnels des services de sécurité incendie sont soumis, tous les deux ans, à l'obligation de recyclage. Ces recyclages doivent avoir lieu au plus tard le jour de la date anniversaire de la délivrance du diplôme S.S.I.A.P et doivent justifier d'au moins 1 607 heures d'activité d'agent de sécurité, durant les trente-six derniers mois.

PROGRAMME DE LA FORMATION CONFORME À L'ARRÊTÉ DU 02/05/2005 MODIFIÉ

PARTIE 1. Prévention

- évolution de la réglementation en matière de prévention
- évolution de la réglementation (nouveaux textes, ...)
- accessibilité du public

PARTIE 2. Moyens de secours

- évolution de la réglementation en matière de moyens de secours
- agents extincteurs
- SSI
- moyens d'extinction

PARTIE 3. Installations techniques

- Conduite à tenir pour procéder à l'extinction d'un début d'incendie
- Mise en application globale des acquis opérationnels dans le cadre de l'intervention de l'équipe de sécurité
- > L'action face à différents contextes : Fumées, incendie / Évacuation des occupants et prise en charge d'une victime / Méthode d'extinction d'un début d'incendie / Protection individuelle / Levée de doute, etc.
- > L'utilisation des moyens de communication mobiles

SSIAP 1 RECYCLAGE

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Exposés, exercices d'application, Appui sur un livret S.S.I.A.P,
- Moyens techniques : PC et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia, Système de sécurité incendie de catégorie A, extincteurs, robinet d'incendie armé, générateurs de fumée, moyens de communication radio,
- Moyens humains : Formateur qualifié, spécialiste incendie de formation initiale ou via son expérience professionnelle, et titulaire du diplôme a minima S.S.I.A.P 2.

VALIDATION DE LA FORMATION

Une évaluation des connaissances théoriques (QCM 30 questions) et exercices pratiques des stagiaires sont réalisés (ronde de sécurité) au minimum une fois en fin de formation. La présence à l'ensemble des séquences programmées, Dans le cas de défaillance notoire, le centre de formation pourra proposer une remise à niveau. Attestation délivrée par le centre de formation. Une appréciation sur les actions du stagiaire pendant les séquences pratiques ou l'étude de cas sera transmise à l'employeur.



Formation accessible aux personnes handicapées, sous réserve de la capacité à effectuer les gestes techniques. Une référente handicap est disponible au centre pour vous accueillir et recueillir vos besoins spécifiques.

CONTACT PÉDAGOGIQUE ET HANDICAP

Aurélien Cheval

01 41 22 99 87

gestion@institutformation-actor.com

Agrément SSIAP : 0037 Préfecture de Nanterre

